

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Instruction du Gouvernement du 1^{er} avril 2016 relative à la commémoration
du centenaire de la bataille de Verdun le 29 mai 2016**

NOR : INTK1607215J

Le ministre de l'intérieur à Mesdames et Messieurs les préfets de département.

Dans le cadre du centenaire de la Première Guerre mondiale, le Président de la République et la Chancelière de la République fédérale d'Allemagne présideront le 29 mai 2016 la cérémonie internationale du centenaire de la bataille de Verdun à la nécropole de Douaumont.

La bataille de Verdun résonne dans la mémoire de tous les territoires de France et chaque commune porte encore en elle son souvenir. Elle est le symbole de l'engagement de tous les Français dans la Première Guerre mondiale.

Aussi, afin de donner une résonance nationale à cette commémoration et d'y associer la population, vous inviterez les maires de votre département à organiser, ce jour-là, une cérémonie dans leur commune autour du monument aux morts ou de tout autre lieu ayant trait au souvenir de Verdun (rue, place, avenue, édifice portant le nom de Verdun).

Un message officiel du secrétaire d'État chargé des Anciens combattants et de la Mémoire vous sera adressé et pourra être lu à cette occasion.

Les cérémonies devront être organisées selon les modalités qui paraîtront localement les mieux adaptées et, en tout état de cause, sur la base du volontariat. La participation des jeunes sera cependant clairement encouragée.

Afin d'organiser cette commémoration, vous prendrez tout contact utile auprès des associations d'élus de votre département, des associations d'anciens combattants, du directeur académique des services de l'éducation nationale et du directeur du service départemental de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre.

Des informations seront également accessibles sur le portail Internet verdun2016.org.

Fait le 1^{er} avril 2016.

Le ministre de l'intérieur,
BERNARD CAZENEUVE